

VOYAGE PROFESSIONNEL À LA FOIRE DE BOLOGNE 2020

Règlement

La Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse, en partenariat avec les régions, Nouvelle Aquitaine, Normandie, Hauts-de-France, Grand Est, Occitanie et Mobilis Pays de la Loire, propose une opération en direction des auteur·rices-illustrateur·rices jeunesse lors de la Foire internationale du livre jeunesse de Bologne.

Objectif : la Charte et les six régions partenaires souhaitent aider les jeunes auteur·rices-illustrateur·rices jeunesse à développer à l'international leur réseau professionnel lors de la Foire de Bologne, premier salon professionnel de l'édition jeunesse, et plus largement, les former à présenter leur travail et initier des contacts professionnels.

Public ciblé : les illustrateur·rices et auteur·rices-illustrateur·rices ayant publié au moins un ouvrage à compte d'éditeur et pas plus de six lors de ces dix dernières années, sans critère d'âge et résidant en France.

Mise en œuvre : 12 auteur·rices-illustrateur·rices sont parrainé·es par 4 membres confirmé·es de la Charte, en amont du voyage et pendant la foire. Ces parrains ou marraines, choisi·es par le Conseil d'administration de la Charte, pourront les aider à préparer leurs rendez-vous professionnels et les guider pendant la manifestation. Leurs expériences et leurs réseaux professionnels seront un apport important.

Candidatures :

Peuvent déposer une candidature au Voyage professionnel à Bologne les auteur·rices-illustrateur·rices qui remplissent les critères suivants :

- Résider en France métropolitaine ou départements ou régions d'Outre-Mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte).
- Avoir publié au minimum 1 ouvrage jeunesse (albums, BD, romans illustrés) et au maximum 6 depuis 10 ans (2009-2019), ouvrages à **compte d'éditeur** (hors presse, hors ouvrages collectifs, hors travail graphique et publicitaire).

Le dossier de candidature sera composé d'un :

1/ Un envoi électronique composé de :

- Formulaire numérique à remplir sur le site de la Charte : www.la-charte.fr

Et les pièces jointes suivantes :

- Une lettre de motivation.
- Le book : une sélection d'illustrations (une douzaine, par exemple) à envoyer numériquement soit via le formulaire soit en fichier ZIP ou WeTransfer à l'adresse : projets@la-charte.fr
- Une bio-bibliographie.
- Un justificatif de domicile.
- Une copie de la carte d'identité ou d'un passeport valide au moins jusque fin avril 2020.
- Tout autre document jugé utile par l'auteur-riche (maquettes de projets, livres, site Internet, revue de presse, etc.).
- Le présent règlement sera approuvé et signé électroniquement via le formulaire.

2/ Un envoi postal composé de :

- Le book.
- Le dernier ouvrage publié (le plus récent).

à adresser à la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse, 12 passage Turquetil, 75011 Paris, **au plus tard le 26 octobre 2019** (le cachet de la Poste faisant foi).

Sélection :

Un jury composé au minimum de 4 parrains et/ou marraines, 3 professionnel-les du livre, ainsi que de 6 représentant-es des Centres régionaux du livres (CRL) partenaires se réunira le 26 novembre 2019 pour sélectionner 12 illustrateur-rices au maximum. Parmi ces 12 lauréat-es, 6 au minimum seront soutenu-es par les régions partenaires.

La sélection finale sera annoncée début décembre 2019 (la date sera précisée en temps voulu).

Les candidat-es sélectionné-es s'engagent à :

- Participer à deux journées de formation préparatoire au voyage, à Paris, au mois de janvier 2020 (dates communiquées à l'annonce de la sélection).
- Avoir des échanges avec les parrains et marraines au mois de février 2020.
- Prendre des rendez-vous professionnels, préparer leur book (illustrations, maquettes de projets, cartes de visite, etc.) avec l'aide de leur parrain/marraine chartiste, en amont du voyage.
- Être disponible aux dates de la Foire de Bologne du 30 mars au 2 avril 2020.

- Avoir une carte d'identité ou un passeport valide jusque fin avril 2020.
- Assister aux rendez-vous établis par la Charte à Bologne (rencontres, déjeuners, débats de la Foire du livre sélectionnés, visites d'expositions) ainsi qu'à ses propres rendez-vous professionnels.

Programme des journées de formation :

- Présentation de la Foire de Bologne et indications sur les centres d'intérêt des différents pays.
- Présentation des documents à préparer (book – carte de visite – des documents à remettre – maquette de projets).
- Présentation de maisons d'édition.
- Présentation d'autres partenaires : associations, institutions, lieux d'exposition... et du programme du voyage.
- Rappel sur les questions juridiques et les contrats d'édition.
- Échanges sur les books avec des directeur·rices artistiques, des agent·es et les parrains/marraines.

Prise en charge :

La Charte et les régions partenaires prennent en charge :

- Les 2 journées de formation à Paris (y compris les déjeuners, ainsi que l'hôtel et le transport Province-Paris pour les provinciaux).
- Le voyage aller-retour Paris-Bologne ou Province-Bologne.
- 3 nuits d'hôtel à Bologne.
- Les petits-déjeuners.
- 1 dîner professionnel le dimanche soir à Bologne.
- Un per diem de 40 € par jour pour chaque lauréat·e et parrain/marraine.

L'auteur·rice sélectionné·e prend en charge :

- Le déplacement aller et retour de l'aéroport de Bologne/Centre ville de Bologne.
- Son assurance voyage.
- Tous les autres frais non mentionnés (constitution de son book, achats personnels, déplacements dans Bologne, etc.).

Les auteur·rices francilien·nes prennent en charge :

- Le déplacement de leur domicile jusqu'au lieu de la formation à Paris, pour les journées de formation en janvier et février.
- Le déplacement aller et retour de leur domicile à l'aéroport/gare de Paris.

Les auteur·rices des autres régions prennent en charge :

- Le déplacement de leur hôtel jusqu'au lieu de la formation à Paris, pour les journées de formation en janvier.
- Le déplacement aller et retour de leur domicile à l'aéroport ou gare de leur région.

Le projet de Voyage professionnel à la Foire de Bologne fait l'objet de demandes de subvention. En cas de non obtention de tout ou partie des subventions, les partenaires et la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse se réservent le droit de se retirer du projet et d'annuler l'appel à candidatures.

La Révélation « Livre jeunesse » de l'ADAGP :

Soucieux de soutenir et défendre les auteur·rices du livre jeunesse, l'ADAGP (Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques qui gère les droits d'auteur de plus de 170 000 artistes dans le monde et dans toutes les disciplines des arts visuels : illustration jeunesse, bande dessinée, peinture, sculpture, etc.) a mis en place, avec la Charte, la Révélation Livre Jeunesse.

Ce prix vise à valoriser et encourager le travail des jeunes auteur·rices-illustrateur·rices de littérature jeunesse. Il récompense le dernier livre d'un·e auteur·rice-illustrateur·rice lauréat·e de l'édition 2020 du Voyage professionnel à la foire de Bologne, résidant en France.

- Un jury de professionnel·les du livre jeunesse et des arts sélectionnera pour son univers graphique prometteur un·e candidat·e parmi les 12 lauréat·es du voyage à Bologne 2020.

Le prix est doté de 5 000 € et le ou la lauréat·e bénéficiera d'un portrait filmé et diffusé sur le site d'Arte, ainsi que d'une exposition dans les locaux de l'ADAGP.

Afin de célébrer ce prix, le·a bénéficiaire s'engage à être présent·e, accompagné·e de son éditeur·rice, à la cérémonie des Révélation au Centquatre. Les membres du Jury seront également présents à ladite cérémonie.

L'ADAGP informe que le nom du ou de la lauréat-e et le montant de la dotation reçue seront publiés sur une base de données électronique unique, recensant les actions culturelles financées par les organismes de gestion collective (Article L326-2 du Code de la Propriété Intellectuelle).

Date :

Nom et signature du ou de la candidat-e, précédés de la mention « lu et approuvé » :